

## Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

**N° PL/18.012099**

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route  
et de l'Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'Arrêté du 18 novembre 2005  
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale	:	ROUERGUE CARROSSERIE INDUSTRIELLE
Usines/Ateliers	:	ROUERGUE CARROSSERIE INDUSTRIELLE L'Etoile 12300 ALMONT LES JUNIES (France)
Gammes de véhicules	:	N2 / N3 / O3 / O4
Périmètre évalué	:	Procédures d'assurance de la qualité et Certificat ISO 9001.
Date de la qualification	:	5 septembre 2018
Date de limite de validité	:	1 <sup>er</sup> octobre 2021



**G. FOUGERE**  
Responsable du service  
Certification, Audits et Inspections

